

Table ronde n°2

La concertation avec les habitants dans l'élaboration du PLUi

- > Quels facteurs de réussite?
- > Quels questionnements ?

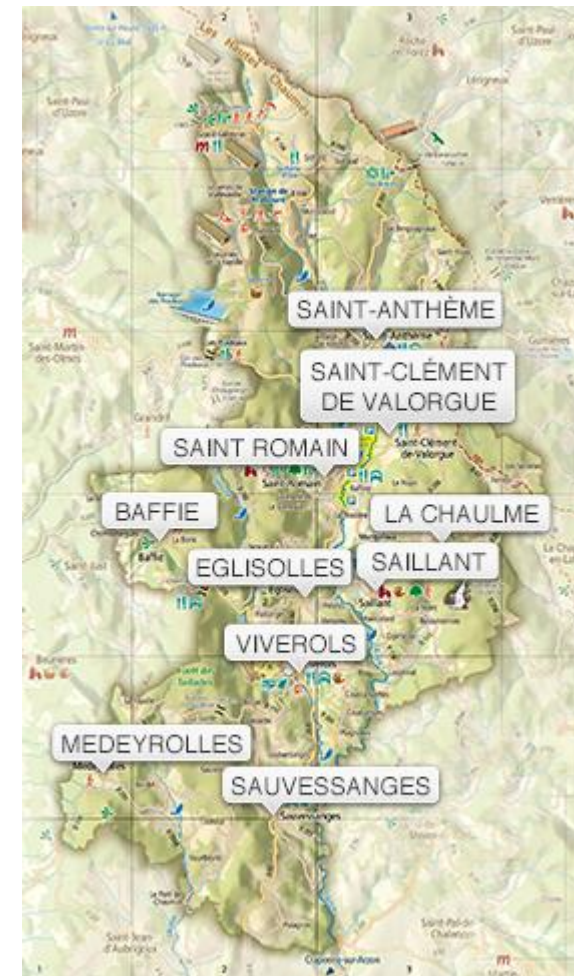
3 territoires pour 3 retours d'expérience

- Chambéry Bauges Métropole
- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté de communes Ambert Livradois Forez
(PLUi Vallée de l'Ance)

Présentation
6-8 min maxi

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

- 10 communes et 3 118 habitants
- 1999 : Naissance de la communauté de communes
- 2017 : fusion de 7 communautés de communes et 2 syndicats : CC Vallée de l'Ance, CC Pays d'Ambert, CC Pays d'Arlanc, CC Livradois Porte d'Auvergne, CC Haut Livradois, CC Pays de Cunlhat, CC Pays d'Olliergues, le SIVOM et le Syndicat Mixte des Crêtes du Forez (58 communes – 27 736 habitants)



Contexte de réalisation du PLUi

1 commune (St Anthème) avec un POS partiel (1995) 1000ha sur 6600ha
9 autres communes sans document d'urbanisme au RNU
5 communes du territoire disposent d'un Plan d'Aménagement de Bourg récemment actualisé(2008).

1 SCOT Sud Loire qui couvre une bonne partie du Pays du Forez à l'est, un Scot en construction au Sud (SCOT du Velay) et au nord ouest (SCOT Loire centre)

EMERGENCE DU PROJET:

2009 – Formation/action des élus sur les documents d'urbanisme

2010 – Prise de la compétence PLUI - Délibération des communes qui conservent le droit des sols

Février 2011 – Délibération prescrivant le PLUI

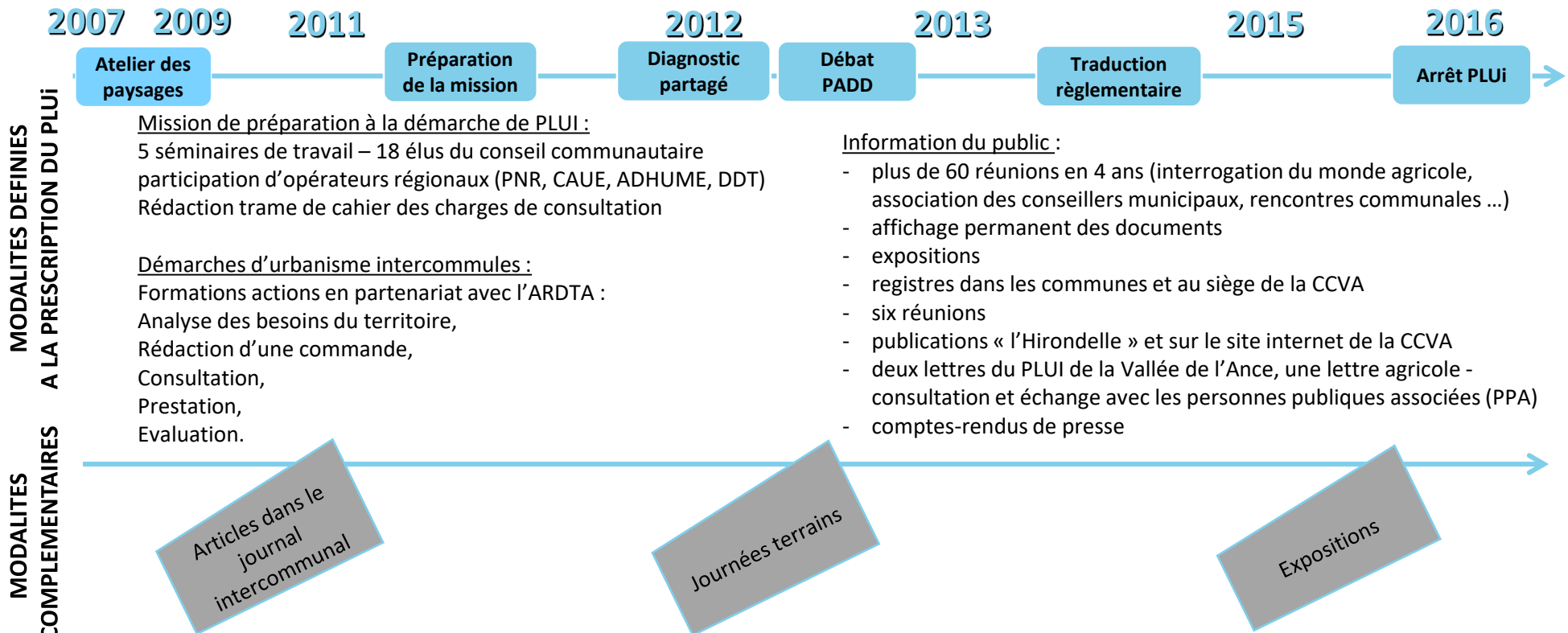
Septembre 2011 – Réunion de lancement du PLUI

Décembre 2012 – Validation du PADD

2013- 2016 – Zonage et règlement

Avril 2016: ARRET DU PLUI EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentation sous forme schématique des modalités de concertation



Quelle mise en œuvre de ces modalités de concertation ?

- 3 axes :
 - Pour une économie rurale et résidentielle, garante d'un territoire dynamique
 - Pour un territoire accueillant et respectueux de son identité
 - Pour un environnement préservé, garant d'un cadre de vie de qualité
- Etude UTN (Unité touristique nouvelle)
- Le PLUI est réalisé en étroite collaboration avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : services de l'Etat, chambre d'Agriculture, communes voisines, PNR,... ; un cabinet d'étude (G2C Environnement) nous accompagne dans la démarche
- Les élus de la CCVA ont souhaité associer au maximum les habitants à l'élaboration de ces documents d'urbanisme. Plusieurs bulletins PLUI ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Des réunions publiques d'échanges ont eu lieu. C'est plus de 70 personnes qui se sont intéressées au projet d'aménagement et de développement durable. L'enquête publique a été l'occasion pour tous de faire remonter des remarques sur le PLUI



Quelle prise en compte de la concertation dans le PLUi?

PLUi approuvé

- Difficulté au niveau des liens avec les communes
- La communauté de communes a subi l'évolution réglementaire :
 - Loi Grenelle 1
 - Loi Grenelle 2
 - Loi ALUR
 - Loi LAAAF
 - Loi Macron